

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 20 MARS 2008

Etaient présents :

Noblot François, Robillard Christine, Fauconnet Jean-Paul, Hass Jean-Philippe, Nida, Françoise, Molières Nancy, Continant Clément, Paulet Arnaud, Philippe Denis, Besançon Robert, Chantier Christelle, Petit Denis, Frère Anne-Marie, Laurent Yannick, Godon Eddy, Honnet Patricia, Nuninger Ninetta, Mennetrier Nicolas, Kanarosky Alain, Cohen Robert, Muller Geneviève, Pinet Anita

Secrétaire de séance : Eddy Godon

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 15 mars 2008. Il est ensuite passé à l'ordre du jour, auquel il est ajouté un rapport relatif au montant du loyer à appliquer à un logement communal.

1/ APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

rapporteur : Le Maire

Sur proposition du maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur prévoyant les règles de fonctionnement de l'assemblée, étant entendu qu'il est facultatif pour les communes de moins de 3500 habitants

2/ DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

rapporteur : Le Maire

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de donner délégation au maire pour certaines compétences limitativement définies par le code général des collectivités territoriales conformément à son article L 2122-22, pour la durée du mandat. Mr Le maire est tenu de rendre compte de sa délégation à chaque réunion de conseil municipal.

3/ ELECTION DES DELEGUES AUX SYNDICATS

le conseil municipal procède à l'élection des délégués au sein des syndicats auxquels la commune appartient.

- Syndicat intercommunal de Grange l'Evêque (SIGE) : Jean-Paul Fauconnet – Alain Kanarosky – Denis Philippe – Cristelle Chantier et Marcel Spilmann – François Noblot – Anne-Marie Frère – Françoise Nida
- Syndicat intercommunal de gestion du RPI : Cristelle Chantier – Jean-Philippe Hass et Jean-Paul Fauconnet – Denis Philippe
- Syndicat intercommunal d'assainissement Barberey-Saint Lyé (SIABSL) : François Noblot – Nicolas Mennetrier – Denis Petit – Yannick Laurent et Eddy Godon – Robert Besançon – Marcel Spilmann – Nancy Molières
- Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Saint Lyé – Payns (SIAEP) : Clément Continant – Françoise Nida- Marcel Spilmann et Nicolas Mennetrier- Denis Petit – Arnaud Paulet
- Syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée de la Seine (SIEAVS) : Robert Besançon – Clément Continant et Patricia Honnet – Ninetta Nuninger
- Syndicat intercommunal de transport scolaire de la Chapelle Saint Luc (SITS) : Jean-Philippe Hass – Robert Cohen et Ninetta Nuninger – Denis Petit
- Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Macey-Montgueux : : Jean-Paul Fauconnet – Denis Philippe et Alain Kanarosky – Cristelle Chantier
- Syndicat DEPART : Marcel Spilmann – François Noblot - Nicolas Mennetrier – Françoise Nida – Robert Besançon et Nancy Molières – Jean-Paul Fauconnet – Denis Petit – Eddy Godon – Robert Cohen

- AUDART : Jean-Paul Fauconnet et Patricia Honnet
- Syndicat départemental d'énergie de l'Aube : Jean-Paul Fauconnet – Alain Kanarosky et Denis Philippe – Denis Petitet
- Communauté de communes Seine-Melda-Coteaux : Marcel Spilmann – François Noblot et Nicolas Mennetrier – Arnaud Paulet

Le maire rappelle que les délégués ainsi élus doivent rendre compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité du syndicat pour lequel ils sont délégués.

Le conseil municipal élit par ailleurs Denis Petitet en qualité de correspondant défense.

4/ COMPOSITION DES COMMISSIONS

Le conseil municipal élit les membres participant aux commissions comme suit :

- commission bâtiments voiries : Eddy Godon- Yannick Laurent – Nicolas Mennetrier – Robert Besançon – Patricia Honnet
- commission des finances : Robert Cohen – Anita Pinet – Anne-Marie Frère – Nicolas Mennetrier – Clément Continant
- commission urbanisme : Eddy Godon – Patricia Honnet – Denis Philippe – Alain Kanarosky – Robert Besançon
- commission enfance, jeunesse et sports : Clément Continant – Denis Petitet – Anne-Marie Frère – Ninetta Nuninger – Anita Pinet
- commission communication : Robert Cohen – Anita Pinet – Genevière Muller – Cristelle Chantier – Anne-Marie Frère
- commission animation et culture : Anita Pinet – Genevière Muller - Denis Petitet –Ninetta Nuninger – Arnaud Paulet

Il élit par ailleurs ses membres pour siéger au sein de commissions réglementaires comme la commission d'appel d'offres ou des commission ad hoc, comme celle d'attribution de logements.

5/ INDEMNITE DE FONCTION A LA MUNICIPALITE

rapporteur : Le Maire

Le conseil municipal fixe aux taux maximum autorisé par la loi le montant des indemnités à verser au maire et aux adjoints.

6/ INDEMNITE DE CONSEIL AU PERCEPTEUR

rapporteur : Le Maire

Le conseil municipal accepte de reconduire l'indemnité de conseil due à Mme le Percepteur pour l'ensemble du mandat et ce au taux maximum, compte tenu des services rendus.

7/ DROIT A LA FORMATION DES ELUS

rapporteur : Françoise Nida

En application des articles L 2123-12 et 2123-13 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal accepte d'inscrire un crédit de 1 000 € au budget (lors d'une prochaine décision modificative) au titre des frais de formation, à laquelle les élus peuvent prétendre.

8/ LOGEMENT COMMUNAL : REVISION DU LOYER

rapporteur : François Noblot

Le conseil municipal accepte de réviser le loyer à appliquer à l'appartement communal situé au dessus du centre de loisirs. Eu égard aux loyers appliqués à l'ensemble des immeubles communaux, il fixe le loyer mensuel à 550 € sachant qu'il sera applicable dès la prochaine location.

QUESTIONS DIVERSES :

- Alain Kanarosky s'inquiète des terrains de petite surface achetés par des gens du voyage qui échappent de ce fait à tout contrôle de la commune. Il demande s'il est possible dans ce cas de préempter – le maire répond que le droit de préemption ne s'exerce pas sur toutes les zones du plan local d'urbanisme – il est réservé aux zones urbanisées et à urbaniser. Or, bien souvent les terrains en question se situent sur des terres agricoles qui échappent précisément au droit de préemption
- Clément Continant s'inquiète à ce propos de la scolarisation des enfants des gens du voyage qui sont actuellement implantés sur la commune – Le maire se renseigne de savoir s'ils sont inscrits dans les écoles

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 h 30

Le Maire,

Marcel SPILMANN